

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0315**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Terrailon - Secteur Caravelle - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs - Lot technique n° 2 : espaces privés - Autorisation de signer l'avenant n° 1

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0315**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Terraillon - Secteur Caravelle - Marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs - Lot technique n° 2 : espaces privés - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, le quartier Terraillon à Bron fait l'objet depuis 10 ans d'un projet de développement social urbain qui a permis d'engager de nombreuses actions dans les domaines de la requalification des espaces publics, du désenclavement et d'implantation de services publics.

Le projet de rénovation urbaine du quartier Caravelle s'inscrit dans cette opération de renouvellement urbain (ORU) et constitue sa première phase. La spécificité du projet Caravelle est qu'il concerne une copropriété.

Le projet Caravelle prévoit :

- le désenclavement de la copropriété par l'aménagement d'espaces publics (rues, square public central et mails piétons),
- la résidentialisation des espaces privés,
- la diversification de l'offre de logements par la construction de 23 296 mètres carrés de surface de plancher (SdP) soit 300 logements.

Cette opération est financée avec le concours de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des autres partenaires du contrat de ville (Commune de Bron, Région, Département du Rhône, Caisse des dépôts et consignations).

Après la réalisation des études de faisabilité et l'engagement d'une procédure d'expropriation, le projet global Caravelle est entré en phase opérationnelle et se compose de 5 unités fonctionnelles distinctes dont 4 comprennent la maîtrise d'œuvre spécifique et une opération plus globale d'accompagnement de la restructuration globale de l'îlot Caravelle.

La mission de maîtrise d'œuvre comporte l'aménagement des voiries et réseaux (dont la refonte intégrale des réseaux d'assainissement avec création d'une capacité de rétention et d'infiltration des eaux pluviales, de l'alimentation en eau potable), la création d'espaces publics (square et cheminement piéton) et la restructuration des espaces privés (résidentialisation de 10 bâtiments), l'aménagement de zones à construire : plus de 20 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON).

La superficie totale de l'opération est de 7 hectares se répartissant entre :

- des terrains sous maîtrise foncière actuelle ou future des collectivités (Métropole de Lyon, Commune de Bron), emprise des espaces publics à créer et des terrains à construire,
- des terrains sous maîtrise foncière privée (copropriété Caravelle).

Par décision du Bureau n° B-2011-2266 du 18 avril 2011, la Communauté urbaine de Lyon a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre (MOE) et d'ordonnancement, pilotage et coordination

(OPC), pour l'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété Caravelle, comprenant un lot technique n° 1 : espaces publics et un lot technique n° 2 : espaces privés à Bron quartier Terrailon.

Ce marché a été notifié sous le numéro 11525911, le 13 mai 2012 au groupement Sotrec / Hors Champs / Seme, pour un montant de 1 047 327,90 € HT, soit 1 252 604,16 € TTC (taux de TVA à 19,6 %).

Par décision de la Commission permanente n° CP-2015-0107 du 30 mars 2015, les marchés attribués à la société SOTREC ont été transférés par avenant à la société SOTREC Ingénierie.

Description du lot technique n° 2 : espaces privés, objet du présent avenant n° 1 :

Le programme consiste en l'aménagement des abords des bâtiments (stationnement, dessertes techniques, la restructuration des réseaux privés par bâtiments afin d'individualiser le fonctionnement de la copropriété, le stockage des ordures ménagères, le paysagement, en tenant compte des charges d'entretien induites).

L'opération se déroule en partie sur du patrimoine privé (copropriété initiale de 386 logements), les aménagements seront conduits en collaboration avec les habitants du quartier : il est prévu une concertation par le biais d'ateliers, objet des missions complémentaires.

Le marché se décompose ainsi :

- une tranche ferme : phase conception sur l'ensemble du périmètre des espaces privés (études préliminaires, avant-projet (AVP), projet (PRO), EXE conception, OPC conception) ;
- 4 tranches conditionnelles :

. tranche conditionnelle 1 : phase réalisation abords des bâtiments B1, B2, A2 et des commerces route de Genas (ACT, EXE réalisation, DET, OPC réalisation, AOR),

. tranche conditionnelle 2 : phase réalisation abords du bâtiment A1 (ACT, EXE réalisation, DET, OPC réalisation, AOR),

. tranche conditionnelle 3 : phase réalisation abords des bâtiments D et E (ACT, EXE réalisation, DET, OPC réalisation, AOR),

. tranche conditionnelle 4 : phase réalisation abords du bâtiment C (ACT, EXE réalisation, DET, OPC réalisation, AOR).

Deux missions complémentaires sont prévues :

- mission complémentaire 1 "communication-concertation projet" qui comprendra la participation à environ 5 réunions publiques intégrant le travail préparatoire et la conception et fourniture des supports graphiques et vidéos correspondants en version provisoire pour validation et définitive. Cette mission complémentaire inclut la rédaction des compte rendus de réunions et la concertation avec les habitants et les usagers ;

Compte tenu de la taille de la copropriété, ces réunions publiques devraient réunir au moins une centaine d'habitants. Ce sont des réunions de présentation et d'information du projet aux étapes majeures. Il s'agit donc d'une mission de concertation classique.

- mission complémentaire 2 "ateliers copropriétaires-habitants de la copropriété Caravelle" qui comprendra la participation à environ 40 ateliers intégrant le travail préparatoire et la conception et fourniture des supports graphiques et vidéos correspondants en version provisoire pour validation et définitive. Cette mission complémentaire inclut la rédaction des compte rendus de réunions.

Il s'agit d'accompagner le changement pour les copropriétaires, de privilégier le travail plus détaillé, interactif sur la conception des aménagements par groupes d'habitants en nombre restreint. L'objectif est de garantir une réelle appropriation et adhésion au projet par les habitants de la copropriété. Ces ateliers se tiendront principalement en phase conception.

Le projet des espaces privés a déjà fait l'objet d'une réduction de coûts des travaux. Il apparaît aujourd'hui nécessaire, au regard de la validation de la phase PRO du marché de maîtrise d'œuvre auprès du gestionnaire de la copropriété et de sa présentation auprès de la copropriété Caravelle dont les comptes sont très fragiles, de poursuivre le travail et d'optimiser à nouveau les aménagements des espaces privés afin de réduire au maximum les futurs coûts de gestion de la copropriété. Les grands principes du projet d'aménagement ont été votés lors de l'assemblée générale de copropriété du 30 octobre 2014.

Dans cet objectif de réduction des futurs coûts de gestion, une reprise partielle de la phase PRO des espaces privés (lot technique n° 2 du marché de maîtrise d'oeuvre) est donc nécessaire. Certains aménagements seront modifiés en recherchant notamment des solutions de gestion alternative des eaux pluviales pour supprimer certains bassins de rétention qui nécessitent des contrats d'entretien.

Cette reprise d'études nécessite de passer un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Le surcoût financier de l'avenant vise à permettre ensuite de réduire le montant financier des travaux à réaliser pour le lot n° 2 : espaces privés par des modifications envisagées (suppression de bassins de rétention) entraînant une diminution du coût global de l'opération, qui s'ajoutera à l'économie déjà réalisée par rapport aux estimations initiales, lors de l'attribution des marchés de travaux espaces publics (lot n° 1).

L'avenant n° 1 d'un montant de 25 500 €HT, soit 30 600 € TTC porterait le montant total du marché à 1 072 827,90 €HT, soit 1 287 393,48 € TTC (taux de TVA à 20 %). Il s'ensuit une augmentation de 2,44 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre et d'OPC n° 11525911 conclu avec le groupement SOTREC Ingénierie / Hors Champs / Seme pour l'aménagement des espaces extérieurs de la copropriété La Caravelle portant sur le lot technique n° 2 relatif aux espaces privés à Bron quartier Terrailon.

Cet avenant d'un montant de 25 500 €HT, soit 30 600 € TTC porte le montant total du marché à 1 072 827,90 €HT, soit 1 287 393,48 € TTC (taux de TVA à 20 %).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP17O0954 du 24 juin 2013 pour un montant de 14 568 000 € en dépenses et de 4 288 500 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivants - compte 2315 - fonction 824 - opération n° OP17O0954.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.